



Fuite entre étages en dalle profonde

Par **messaidi**, le **11/03/2015 à 21:51**

Bonjour,
Voici ma situation : une fuite s'est déclarée entre mon appartement au 5ème étage et celui du 4ème. La fuite semble être localisée dans la dalle profonde. La voisine du dessous subit d'importants dégâts, mon appartement ne saurait tarder à être impacté. Le syndic propose une intervention d'urgence qui va fortement dégrader mon appartement (tuyauteries apparentes, dégradation peinture suite à l'intervention). Que dois-je faire ?
bien cdlt,
nicolas

Par **moisse**, le **12/03/2015 à 10:31**

Bonjour;
Vous devez déclarer un sinistre auprès de votre assureur MRH. Si une indemnisation pour privation de jouissance est prévue, vous en bénéficierez.
Sinon vous devrez en demander une auprès du syndicat des copropriétaires représentés par le syndic.